

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune-de SAINT-ANDRE

Territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales représenté sa Présidente Hermeline MALHERBE

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par sa Présidente Nathalie REGOND PLANAS,

La Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille Illibéris représentée par son Président Antoine PARRA

La Commune de Saint-André, représentée par son Maire Samuel MOLI

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de SAINT-ANDRE, approuvé le 04 octobre 2019

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la délibération du **25 mars 2024** de la Commune de Saint-André,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illiberis en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération du Pays Pyrénées Méditerranée en date du 14/05/2024

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 04 octobre 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illiberis et la Commune de Saint-André en y associant les divers services de l'état, les chambres consulaires, etc....

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de SAINT-ANDRE, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

3.1- Bilans du projet pour la période 2019-2022

Durant la période 2019-2022, le contrat bourg centre a permis à la commune de renforcer sa centralité et de développer son attractivité en agissant principalement sur 3 axes :

- Conforter la qualité et le cadre de vie des habitants

- Soutenir l'activité économique de la commune
- Favoriser les déplacements doux et en toute sécurité.

Axe stratégique 1 – Conforter la qualité du cadre de vie des habitants

3 grandes orientations avaient été retenues pour redynamiser le centre-ville :

Action 1-1	- Restructurer les espaces publics du centre-ville pour conserver son attractivité
Action 1-2	- Améliorer les équipements sportifs et de loisirs
Action 1-3	- Gérer de façon rationnelle les consommations d'énergies et produire des énergies renouvelables

Axe stratégique 2 – Soutenir l'activité économique de la commune

Pour cet axe stratégique, 2 orientations avaient été retenues

Action 2-1	- Soutenir le commerce de proximité et promouvoir les zones d'activités économiques
Action 2-2	- Favoriser la fréquentation touristique des sites majeurs

Axe stratégique 3 – Favoriser les déplacements doux et en toute sécurité

Pour cet axe stratégique, 2 orientations avaient été retenues

Action 3-1	- Favoriser les axes de déplacements doux
Action 3-2	- Assurer la sécurité des habitants dans leurs déplacements quotidiens

3.2 Etat d'avancement du projet pour la période 2019-2022

Projet de développement et de valorisation du bourg centre 1ère génération		Bilan 2019-2021
Axe stratégique 01 – Conforter la qualité du cadre de vie des habitants		
	Réfection de la rue et de la place Arago	Cette action a été menée durant la période 2019-2021. Cette réhabilitation est venue conforter la centralité de cette place, d'une part grâce à la dynamisation du commerce de proximité avec l'ouverture de nouveaux commerces (pizzeria, réhabilitation du bar restaurant, mais aussi en raison de sa nouvelle ergonomie qui permet d'y organiser diverses manifestations génératrices de lien social et de rencontres intergénérationnelles.

Action 1.1 restructurer les espaces publics du centre-ville pour conserver son attractivité	Aménagement du pourtour de l'église – Allée de la liberté	Cette action a été menée durant la période 2019-2021. Des aménagements ont été réalisés, avec la mise en place d'une aire de pique-nique autour des principaux sites patrimoniaux, le tout dans un écrin de verdure. Le pourtour de l'église a été réalisé ainsi que l'allée de la liberté ce qui a permis de terminer l'aménagement du centre ancien.
	Création d'un parking devant le groupe scolaire	Cette opération a été réalisée. Ce parking dessert l'ensemble des équipements publics situés dans le périmètre à savoir le groupe scolaire, la cantine, le gymnase, la médiathèque. Cette réalisation a permis d'intégrer des aménagements sécuritaires autour des lieux publics avec la pose notamment de bornes de défense.
	Aménagement du chemin ruisseau du Moulin	Ce projet a été réalisé ce qui a permis de mailler le territoire vers la rue des Albères et le centre ancien.
	Réhabilitation trottoirs (avenue du maréchal Joffre, rue Nationale, rue Jacomet)	Cette opération n'a été que partiellement réalisée puisque seuls les trottoirs de l'avenue du Maréchal Joffre ont été réalisés.
	Mise en accessibilité des bâtiments publics	Opération réalisée.
Axe 1.2 – Améliorer les équipements sportifs et de loisirs	Améliorer la piste de Roller/ Skate et création de nouveaux modules	Cette opération n'a pas été réalisée et ne sera pas reprise dans le cadre du renouvellement du contrat bourg centre. En effet de nouveaux équipements sont en cours de réalisation ou en réflexion sur un terrain situé à proximité du collège.
	Réfection court de tennis	Cette opération n'a pas pu être réalisée. Elle sera reportée dans le cadre du prochain contrat bourg centre
Axe 1.3 Gérer de façon rationnelle les consommations d'énergies et	Entretien des pompes à chaleur de la collectivité	Des remplacements de système de chauffage ont été réalisés dans certains bâtiments publics : Le préau, équipement de salles de classes. La poursuite de ces opérations est prévue dans le futur contrat bourg centre. Par ailleurs l'entretien et la maintenance des appareils existants sont réalisés régulièrement, ce qui permet de

produire des énergies renouvelables		maintenir le parc en bon état de fonctionnement.
	Réfection de la toiture du Centre technique Municipal	Ce projet n'a pas été réalisé. Il sera reporté sur le projet contrat bourg centre
	Remplacement points lumineux/rénovation éclairage public	L'objectif poursuivi par cette opération est de progressivement remplacer les points lumineux énergivores par des éclairages plus vertueux. Certains axes ont d'ores et déjà été traités. Cette opération sera poursuivie dans le cadre du renouvellement du contrat bourg centre.

Projet de développement et de valorisation du bourg centre 1ere génération		Bilan 2019-2021
Axe stratégique 02 – Soutenir l'activité économique de la commune		
Axe 2.1 – Soutenir l'activité économique de la commune	Acquisition de vieilles maisons dans les rues et sur la place Arago pour favoriser l'installation d'autres commerces	En réflexion sur les biens vacants sans maitre. Un premier bien en viager a pu être acheté. L'opération est à reporter sur le prochain contrat bourg centre avec pour objectif principal l'installation de nouveaux commerces.
	Etre moteur de la labellisation « éco-parc » du parc d'activités	Ce projet n'a pas été mené et est abandonné dans le cadre du prochain contrat bourg centre.
Axe 2.2 Favoriser la fréquentation touristique des sites majeurs	Améliorer la signalisation du musée dans le village et créer un itinéraire abbatiale « Musée de l'Art Roman, ferme de la découverte, verrier »	Cette opération n'a pas pu être réalisée. Elle sera reportée dans le nouveau contrat bourg centre Elle a pour vocation une identification et la valorisation de la richesse et la diversité des offres culturelles et touristiques de la commune.
	Créer un itinéraire abbatial « Musée de l'art Roman, ferme de la découverte, verrier »	Ce projet n'a pas été mené et est abandonné dans le cadre du prochain contrat bourg centre.

Projet de développement et de valorisation du bourg centre 1ere génération		Bilan 2019-2021
Favoriser les déplacements doux et en toutes sécurité		
	Continuer le réseau d'itinéraire piéton dans le village	Cette opération a été amorcée, et devra être poursuivie. Elle sera réinscrite dans le contrat bourg centre.

Axe 3.1 – Favoriser les modes de déplacements doux		Elle a pour principal objectif de relier tous les espaces urbanisés au centre ancien commercial et touristique
	Liaison cyclable Sorède – CD11 jusqu’au collège	L’opération est en cours de réalisation.
Axe 3.2 Assurer la sécurité des habitants dans leurs déplacements quotidiens	Aménagement du rond point de la Tuilerie	Opération réalisée ce qui a permis la sécurisation de l’axe principal et notamment l’accès au pôle médical.
	Réhabilitation de la rue des Mimosas	Ce projet n’a pas été mené et est à reporter dans le cadre du prochain contrat bourg centre. Cet axe dessert les quartiers sud et sa réfection permettrait de créer des itinéraires piétons et des accès facilités vers le centre-ville pour les personnes à mobilité réduite.

3.3 Modifications des axes stratégiques depuis la signature du contrat cadre 1ere génération

La stratégie territoriale de développement de la ville de Saint-André se poursuit.

Au fur et à mesure que les projets se développent, les axes de réflexion et les orientations à donner à la commune se précisent.

Ainsi les axes stratégiques ont été revus afin d’intégrer les projets issus de la 1ere génération de l’accord cadre et intégrer les nouveaux.

➤ **Axe 01 – Conforter le cadre de vie des habitants :**

1.1 – requalifier les espaces publics

- Requalification de la place de la libération par la végétalisation des espaces et la création d’îlots de fraîcheur.
- Requalification de l’espace public situé rue de Taxo en espace de détente et de jeux.

1.2 Mettre la transition énergétique au cœur des préoccupations municipales :

- Mise en œuvre d’un PCAET
- Rénovation énergétique des bâtiments publics
- Rénovation énergétique de l’éclairage public

➤ **Axe 02- Développer les services à la population :**

2.1- Développer la politique en faveur de la pratique sportive en confortant les équipements existants et en créant de nouvelles structures à vocation sportives et de loisirs

- Réfection des courts de tennis
- Réfection du Stade
- Création d’une piscine naturelle
- Création de 2 padels, d’un pumtrack, et aménagement d’un parcours de santé et de jeux d’enfants au quartier Saint-Michel

2.2– Proposer un service public de qualité :

- Réfection du poste de police municipale
- Développer l'offre en matière de santé
- Création d'un restaurant scolaire pour un meilleur accueil des écoliers

2.3– Conforter l'offre culturelle sur la commune :

- Création d'une médiathèque et création d'un auditorium
- Restructuration du théâtre de verdure : création de loges pour artistes, couverture, opacification du pourtour.
- Création de salles associatives et intergénérationnelles.

➤ Axe 03- favoriser les modes de déplacements doux :

3.1 -Ne plus faire de la voiture le mode de déplacement privilégié

- Continuer le réseau d'itinéraires piétons et créer un sentier pédestre autour du village.
- Continuer le maillage de la Ville en pistes cyclables et création d'une liaison cyclable entre Saint-André et Sorède.

➤ Axe 04- Développer l'offre économique et touristique en mettant en valeur les équipements existants, le patrimoine, et en développant une nouvelle offre touristique.

4.1– Mettre en valeur l'offre touristique en mettant en avant le patrimoine communal et développement de l'offre touristique.

- Mettre en œuvre une signalétique dédiée au patrimoine existant.
- Mise en esthétisme des pourtours de l'Eglise.
- Développer l'offre d'hébergements en créant un camping éco-responsable.

4.2- Développer l'offre commerciale et promouvoir l'agriculture

- Développer le commerce en centre-ville.
- Création d'un agro parc.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du pays Pyrénées-Méditerranée et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour

cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

-Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- **Du territoire communautaire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès**

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès (CC ACVI) est née du rapprochement de plusieurs territoires.

Créées en 2002, la Communauté de communes des Albères et la Communauté de communes de la Côte Vermeille se sont d'abord unies en 2007 à 12 communes. Suite au rapprochement avec le secteur de l'Illibérès en 2014, le territoire communautaire s'est encore agrandi pour compter aujourd'hui 15 communes et environ 56 000 habitants.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées sur les mandats précédents, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès a approuvé en 2021 (Délibération DL2021-0194) un nouveau projet de territoire permettant d'exposer sa stratégie de développement et de préciser son plan d'actions.

Quatre ambitions majeures sous-tendent le projet de territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès :

- Faire ensemble un territoire solidaire,
- Un territoire de proximité,
- Un territoire qui s'émancipe, produit et innove
- Un territoire de transition écologique.

Le projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-André s'articule ainsi avec le projet de territoire de la CC ACVI, les actions décrites dans l'avenant du Contrat Bourg-Centre s'inscrivant complémentarité avec le plan d'actions décrit dans le projet de territoire de la CC ACVI.

- **Du territoire de projet du Pays Pyrénées Méditerranée**

Les axes stratégiques du projet de territoire de la commune de Saint-André s'inscrivent dans les 12 défis ciblés la stratégie 2021-2028 du Pays Pyrénées Méditerranée schématisé ci-dessous. Certaines mesures opérationnelles concourent également aux stratégies thématiques portées par le Pays Pyrénées Méditerranée.

Défi 1 : Un territoire à énergie positive

Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver

Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible

Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée

Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de bien produire et bien manger

Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur

Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité

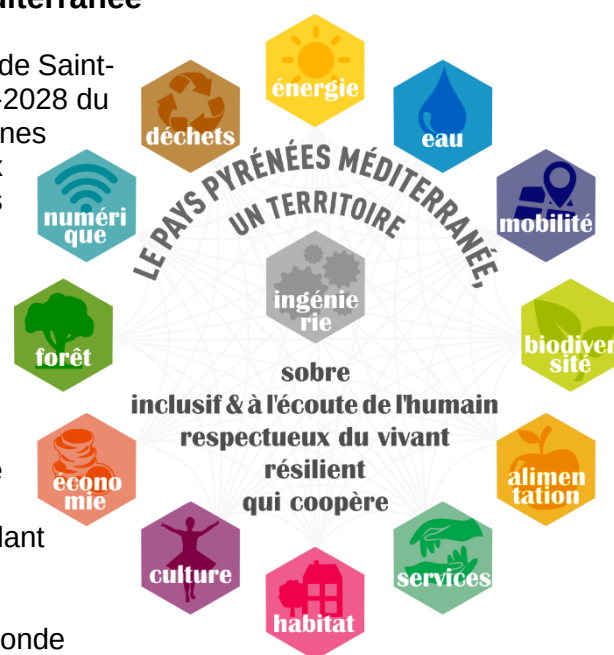
Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde

Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse

Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt

Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi

Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée



Le projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été le socle pour élaborer le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en réponse au Pacte Vert régional. Le CTO Pays Pyrénées Méditerranée s'articule autour de 7 objectifs déclinés en mesures opérationnelles.

Objectif Stratégique 1 Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire	Mesure Opérationnelle 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités
	Mesure Opérationnelle 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique
Objectif Stratégique 2 Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde	Mesure Opérationnelle 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...)
	Mesure Opérationnelle 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social
	Mesure Opérationnelle 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé
	Mesure Opérationnelle 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique
Objectif Stratégique 3 Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt	Mesure Opérationnelle 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques
Objectif Stratégique 4 Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets	Mesure Opérationnelle 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...)
	Mesure Opérationnelle 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...)
	Mesure Opérationnelle 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts)
	Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient
	Mesure Opérationnelle 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)
Objectif Stratégique 5 Tendre vers une économie dynamique et vertueuse	Mesure Opérationnelle 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation
Objectif Stratégique 6 Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois	Mesure Opérationnelle 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes
	Mesure Opérationnelle 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde
Objectif Stratégique 7 Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale	Mesure Opérationnelle 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- Du territoire communautaire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a décidé d'allouer à ses communes membres 10 M€ de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3,2 M€ au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.

- 6,8 M€ au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

Par délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026. Ce règlement, modifié par délibération n°DL2022-0202 en date du 25 novembre 2022, constitue le cadre des modalités d'intervention et contribution de la CC ACVI au projet de développement et de valorisation de la commune de Saint-André.

Outre l'accompagnement précité, la CC ACVI participera au soutien des fonctions de centralité et à l'attractivité de la commune par la réalisation, sur le territoire communal, de projets dont elle est maître d'ouvrage au titre de ses compétences. Ces projets font l'objet de fiches actions annexées au présent contrat.

- Du territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée

Le Pays Pyrénées Méditerranée, en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2021-2027, suit et accompagne les communes Bourg-Centre dont Saint-André- afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels.

Il appuie les collectivités territoriales situées son périmètre géographique dans l'amélioration continue de leurs projets et la recherche de financements.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées-Orientales et modalités d'intervention et contributions du Département Pyrénées-Orientales

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements en faveur de l'enfance et jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) / Petites Villes de Demain (PVD) / Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, SATEDE etc.).

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du Département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du Département et après décision de l'Assemblée Délibérante

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **La qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **Le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **Les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **Le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **L'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmes Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec :

la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.jaganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Saint-André

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Saint-André,
- La communauté de communes Albères, Côte-Vermeille, Illiberis,
- La Pays Pyrénées Méditerranée,
- La Région Occitanie,
- Le Département des Pyrénées-Orientales.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Saint-André (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Saint-André.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

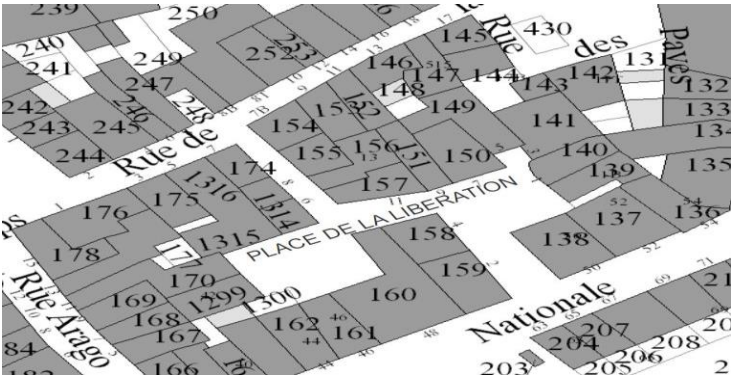
Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Saint-André le XXXXXX



Le- Maire de la Commune de Saint-André Signature	Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérís Signature	La Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée Signature
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales Signature	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie - Pyrénées Méditerranée Signature	

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1.
Intitulé de l'axe stratégique CONFORTER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS	Titre de l'action : REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Aménager les espaces publics à l'échelle du quartier : une opportunité pour faire évoluer le cadre de vie des habitants. S'oxygéner, procurer bien-être et fraîcheur, préserver la biodiversité et la qualité de l'air, être une source d'alimentation locale... Ces actions sont autant de petits poumons verts pour nos quartiers, bénéfiques pour l'environnement, la qualité de vie, la santé des habitants et l'attractivité de la Commune.	
Objectifs stratégiques	
- Des arbres et de la végétation pour être en meilleure santé mentale en reconnectant le citoyen à la nature - Dépollution de l'air en plantant des espèces adaptées - Reconnecter les citoyens entre eux en créant des espaces de vie conviviaux	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.1. : <i>Requalification de la place de la libération par la végétalisation des espaces et la création d'îlots de fraîcheur</i> Descriptif : La végétalisation de l'espace public ne relève plus de l'agrément. Devenue une mesure phare de la réappropriation de la ville par les citoyens, elle répond aux nouveaux impératifs d'écologie et de mieux-vivre ensemble. Le projet consiste à intégrer des îlots de fraîcheurs dans un quartier urbanisé carencé en végétation. L'aménagement de la place permettra également la création d'un espace de vie partagé entre les habitants du quartier. Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André Coût estimatif : 20 000€ Calendrier prévisionnel : ☐ 2024 Partenaires potentiellement concernés : Département, Région	 

Projet 1.1.2. : *Requalification de l'espace public situé rue de Taxo en espace de détente et de jeux*

Descriptif : Les périodes de confinement successifs ont conduit progressivement à une modification des modes de vie ou l'extérieur est devenu une composante du mode vie. Ce projet à pour objectif la création d'un espace public végétalisé avec une zone de détente et la pose de jeux pour les plus petits. Des aires de pique-nique pourront être aménagées afin de permettre à tous ceux qui sont privés d'extérieur d'être dans un espace nature ou les plus petits pourront se dépenser.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Améliorer la santé et le bien être des habitants*

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif :

30 000€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Département, Région, état



Axe 1

Fiche action 1.2

Intitulé de l'axe stratégique

CONFORTER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Titre de l'action :

METTRE LA TRANSITION ENERGETIQUE AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS MUNICIPALES

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La transition énergétique est aujourd'hui une nécessité pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat. Elle vise l'accès universel à des services énergétiques efficaces, résilients et décarbonés.

Pour se déployer massivement, la transition énergétique implique des mutations profondes non seulement technologiques mais également sociétales : bien au-delà de la question électrique, elle concerne l'industrie, le bâtiment, la mobilité, l'urbanisme, l'agriculture, nos modes de consommation, nos loisirs. C'est à l'échelle communale que la transition doit s'opérer pour répondre progressivement aux enjeux nationaux.

Objectifs stratégiques

La maîtrise des consommations énergétiques est aujourd'hui centrale et prioritaire et revêt plusieurs objectifs :

- Réglementaires : pour se mettre en conformité avec la Directive européenne sur l'efficacité énergétique, l'État français a mis en place plusieurs réglementations thermiques sur les constructions neuves et des mesures incitatives auprès des particuliers pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique.
- Comportementaux : une prise de conscience individuelle et collective sur les économies d'énergie est indispensable afin de sensibiliser davantage les particuliers aux gestes simples, citoyens et éco-responsables.

- Environnemental : la France a pour engagement de réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre (avec l'objectif de zéro émission nette de carbone en 2050). L'industrie, le bâtiment et les transports, secteurs les plus émissifs, sont principalement ciblés pour réaliser ce défi.
- Financier : Les coûts énergétiques sont en constante augmentation. Engager des actions sur le patrimoine et sur le comportement énergétique induira à terme des économies sur le budget communal

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1. : Mise en œuvre d'un agenda 2030

Descriptif : La commune souhaite inscrire sa politique de durabilité dans les lignes établies au niveau cantonal, national et international avec l'adoption de l'Agenda 2030 et de ses 17 objectifs pour un développement durable.

Elle s'engage ainsi à développer et mettre en œuvre une politique durable en cherchant dans ses projets et ses achats l'équilibre entre économie, environnement et société à travers plusieurs thématiques qui seront déclinées dans l'agenda 2030.

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif : 20 000€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024

☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés : Région (sous réserve), ADEME

Partenaire Technique

CCACVI, Conseil départemental (formations)

Comité agenda 21



Projet 1.2.2. : Engager une rénovation énergétique des bâtiments

Descriptif : la loi ELAN, précisée par le décret du 23 juillet 2019 et l'arrêté du 10 avril 2020, impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Au vu de l'avancée fulgurante du réchauffement climatique, la transition énergétique apparaît comme le moyen le plus concret, durable et efficace pour inverser la tendance. Dès lors, la transition énergétique implique le passage d'un système polluant basé sur l'utilisation des énergies fossiles à un système durable basé sur l'usage des énergies renouvelables

La commune a ainsi décidé de s'inscrire dans cette démarche, en cherchant à améliorer l'empreinte énergétique de ses bâtiments publics.

Dans un premier temps quatre bâtiments ont été identifiés pour faire l'objet d'une rénovation :

- Le préau
- Le Gymnase
- La Salle des fêtes
- Salle Elisa Jacomet

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif : 330 000 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2023

☐ 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Département, Région, Etat

Partenaire Technique

CCACVI



Projet 1.2.3. : Poursuivre la rénovation énergétique de l'éclairage public

Descriptif : Dans un contexte de contraintes budgétaires et environnementales, les collectivités ont donc le choix de maintenir un parc d'éclairage de plus en plus vieillissant et énergivore ou de rénover leur parc en le dotant de LED et de nouvelles technologies. La commune s'est engagée dans la réfection de son éclairage public depuis plusieurs années. La prochaine phase consiste à changer l'éclairage des équipements sportifs constitués de spot énergivores et polluants. Sont ainsi concernés les éclairages du stade et du tennis

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter à l'urgence climatique

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif :

115 000€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2023

☐ 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Etat, département

Partenaire Technique

CCACVI



Axe 2

Fiche action 2.1.

Intitulé de l'axe stratégique

**DEVELOPPER LES SERVICES A LA
POPULATION**

Titre de l'action :

**DEVELOPPER LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN
CONFORTANT LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET EN CREANT DE NOUVELLES
STRUCTURES A VOCATION SPORTIVES ET DE LOISIRS**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le gouvernement s'est fixé pour objectif 3 millions de pratiquants d'activité physique et sportive supplémentaires d'ici aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. Un chiffre *a priori* accessible au regard de l'existant – la France compte déjà 34 millions de pratiquants –, qui n'en est pas moins ambitieux. Vie de bureau, loisirs passifs, déplacements majoritairement motorisés... en France, la sédentarité progresse : près d'un Français sur deux déclare ainsi « ne jamais pratiquer » d'activité sportive

Ainsi repenser nos espaces de vie, les lieux de pratique et leur place dans la ville pour créer un « écosystème » propice au mouvement. En commençant par mobiliser autrement l'existant : ouvrir au grand public les équipements sportif, mobiliser les espaces publics disponibles (parcs, friches, places...) pour y installer, au cœur des villes et ouverts à tous, des parcours santé, est devenu un impératif pour la commune de Saint-André

Objectifs stratégiques

- Maintien en forme des populations
- Lutter contre la sédentarité et l'obésité
- Créer du lien dans la population

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1. : *Réfection des courts de tennis*

Descriptif : Avec plus de 100 adhérents, le tennis est l'une des activités les plus pratiquées sur la commune. Un des courts est fortement endommagé et il convient de le remettre en état.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif : 50 000€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024

Partenaires potentiellement concernés :

Département, Etat, Fédération française de tennis



Projet 2.1.2. : *Réfection du stade*

Descriptif : Le stade de Saint André accueille les scolaires ainsi que l'équipe de rugby. Il est mis à disposition d'autres communes pour leurs divers entraînements. Les vestiaires sont vétustes et la pelouse avec la sécheresse de l'été a été endommagée. Des travaux de réhabilitation de cet équipement doivent donc être engagés

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif :

100 000€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024

☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Département, état, fédération française de rugby



Projet 2.1.3. : Création d'une piscine naturelle

Descriptif : La piscine naturelle ou biologique est une alternative intéressante à la piscine traditionnelle individuelle.

La commune souhaite se doter d'une piscine naturelle publique non seulement pour ses administrés mais aussi dans le cadre du développement d'un tourisme vert.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif : 400 000€

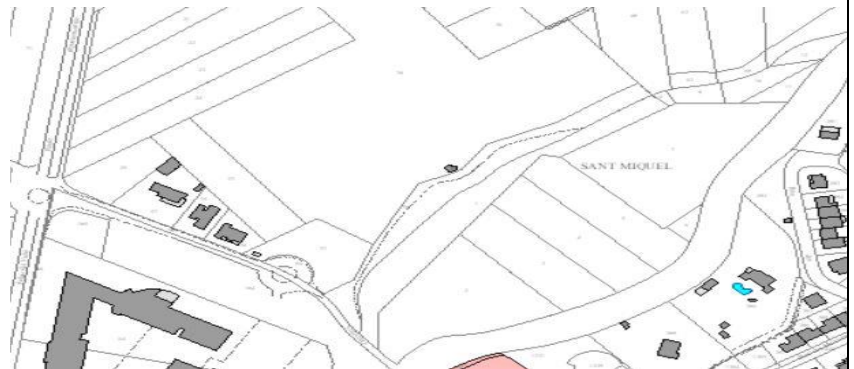
Calendrier prévisionnel :

☐ 2024

☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Département, Région (à préciser le dispositif adéquat), état,



Projet 2.1.4. : Création d'un padel, d'un pumptrack, et aménagement d'un parcours de santé et de jeux d'enfants au quartier Saint Michel

Descriptif : En 2023 la commune a réalisé des premiers aménagements au quartier Saint Michel, dont la situation géographique est idéale. Située à proximité du collège la commune dispose d'une emprise foncière lui permettant de réaliser des projets notamment à destination de la jeunesse Andréenne.

Ainsi en 2023 un pumptrack a été aménagé. La commune souhaite poursuivre les aménagements avec la création d'un padel, d'un parcours de santé, et la pose de jeux d'enfants

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Améliorer la santé et le bien être des habitants

Matre d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif : 705 000€

Calendrier prévisionnel :

☐ 2023

☐ 2024

☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Département, Région (AAP), état,



Axe 2	Fiche action 2.2
Intitulé de l'axe stratégique DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION	Titre de l'action : PROPOSER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le maintien et le renforcement des services aux publics est un sujet d'actualité en milieu rural. Cette problématique, qui est au cœur des questionnements des habitants des territoires ruraux, oblige à réfléchir à de nouvelles formes de présence et de mutualisation pour les différents services, qu'ils soient postaux, scolaires, médicaux, sociaux ... Les services sont en pleine mutation, les habitudes des usagers changent, notamment avec le numérique, mais le besoin de proximité et de lien social demeure notamment pour les personnes les plus fragiles. Pour faire face à cette situation, les communes font souvent preuve d'une grande capacité d'innovation et d'adaptation	
Objectifs stratégiques	
○ Lutter contre la désertification des services publics et notamment en matière de santé ○ Offrir un service public de qualité ○ Permettre aux administrés d'accomplir leurs démarches sur place	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.1. : Réfection du poste de police municipale Descriptif : Actuellement les locaux de la police municipale sont exigus, et ne permettent pas un accueil optimal des administrés et n'offrent pas les meilleures conditions de travail aux agents en poste. Dans la configuration actuelle la confidentialité ne peut pas être respectée et les conditions de sécurité du poste ne peuvent pas être assurées. Aussi il a été décidé de procéder à une véritable restructuration des locaux dédiés à ce service Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien être des habitants Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André Coût estimatif : 100 000 € Calendrier prévisionnel : ☐ 2023 ☐ 2024 Partenaires potentiellement concernés : Région (AAP), Etat	

Projet 2.2.2. : Développer l'offre en matière de Santé

Descriptif : Comme bon nombre de communes, Saint-André doit faire face à des difficultés pour accéder aux soins. Augmentation des délais pour obtenir une consultation médicale (au risque d'aggraver l'état de santé des patients), déport de consultations vers les urgences médicales (qui peut aboutir à l'engorgement des urgences) ou encore difficultés à trouver un médecin traitant (ce qui peut entraîner une rupture du parcours de soins), sont autant de problématiques qui conduisent à trouver des solutions pour pérenniser l'offre en matière de santé. Aussi, il a été décidé de créer un pôle médical où l'ensemble des professionnels seraient installés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

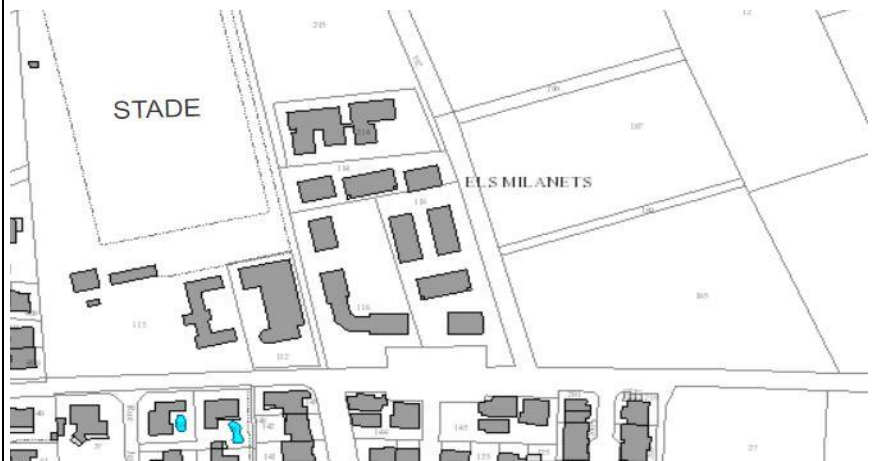
Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024

☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés : En réflexion, en fonction de la nature du projet



Projet 2.2.3. : Création d'un nouveau restaurant scolaire pour un meilleur accueil des écoliers

Descriptif : La commune de Saint André, qui connaît une croissance régulière de sa population, doit adapter ses équipements aux besoins actuels et à venir.

Ainsi, la commune compte à ce jour un groupe scolaire de 180 élèves regroupant sur un même site une école maternelle et élémentaire.

Les rationnaires de ces 2 écoles prennent leur repas de midi dans des espaces spécifiquement aménagés pour cet usage dans une partie du bâtiment du groupe scolaire, mais dont les conditions actuelles ne sont pas satisfaisantes.

La commune souhaite donc construire un nouveau restaurant scolaire pouvant accueillir environ 240 rationnaires sur une réserve foncière lui appartenant en continuité du groupe scolaire et du centre de loisirs.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André

Coût estimatif : 1 180 000 €

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024 ☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Région, Etat, Département, CCACVI



Axe 2

Fiche action 2.3.

Intitulé de l'axe stratégique

DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION

Titre de l'action :

CONFORTER L'OFFRE CULTURELLE SUR LA COMMUNE

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Avec une offre culturelle riche et diversifiée. (Festival de théâtre, Concerts, manifestations etc...), la commune souhaite favoriser l'accès à la culture pour tous, et notamment pour les publics les plus fragiles, et dès le plus jeune âge, lever les blocages culturels et réduire la fracture sociale. Dans cette perspective 4 actions seront mises en œuvre :

- La reconstruction de la médiathèque dont les locaux sont vétustes
- La création d'un auditorium
- L'amélioration du site du Théâtre de verdure

- Le soutien aux associations en tant que vecteur de diffusion de la culture par la création de salles dédiées.

Objectifs stratégiques

- Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation
- Donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle
- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle
- Soutenir la tradition orale
- Assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations et à toutes les formes de culture

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.3.1. : Création d'une médiathèque et d'un auditorium

Descriptif : La commune dispose actuellement d'une médiathèque mais les locaux sont vétustes et inadaptés aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de ses compétences la CCACVI a décidé de reconstruire un bâtiment fonctionnel et accessible à tous.

Par ailleurs La commune organise des concerts et divers spectacles, mais ne dispose pas d'une salle appropriée permettant de développer ce type de diffusion culturelle. Il a donc été décidé de créer un auditorium contigu la médiathèque qui permettra une diffusion plus dense de spectacles vivants

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illiberis

Coût estimatif : 3 500 000€

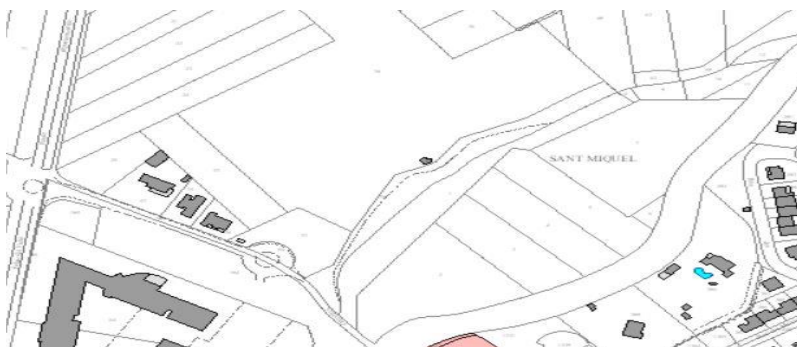
Calendrier prévisionnel :

☐ 2024

☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés :

Département, Région (sous réserve arbitrage nombre de dossier par an), Etat, DRAC



Projet 2.3.2. : restructuration du théâtre de verdure

Descriptif : La commune dispose d'un théâtre de verdure au sein duquel sont organisés chaque année un festival de théâtre et classique en août dont les retombées sont régionales. Bien que se prêtant parfaitement à ce type de diffusion artistique, des améliorations doivent y être apportées pour le rendre plus fonctionnel à savoir : la création de loges pour artistes, l'opacification du pourtour et la couverture du théâtre

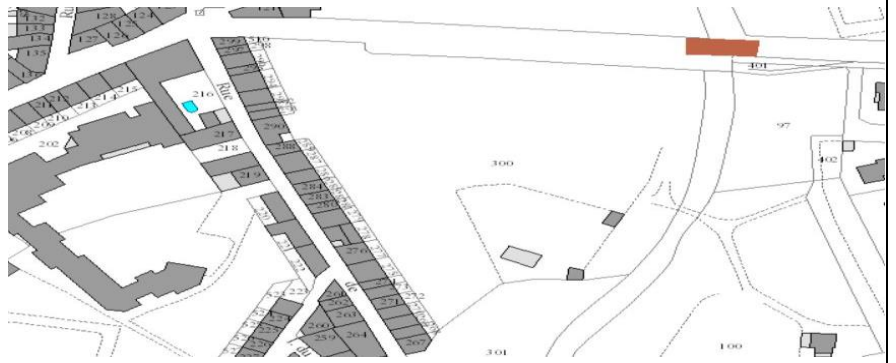
Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint André

Coût estimatif : 250 000€

Calendrier prévisionnel : ☐ 2024

Partenaires potentiellement concernés : Département, Région (sous réserve arbitrage nombre de dossier par an), Etat, DRAC



Projet 2.3.3. : Création de salles associative et intergénérationnelles

Descriptif : La commune est riche d'un tissu associatif composé de plus de 100 associations qui contribuent par leurs actions à la diffusion culturelle. Néanmoins la ville ne possède pas de salles leur permettant de fonctionner correctement. Aussi il est envisagé de créer des salles associatives dans le bâtiment de l'ancienne cantine et de la médiathèque.

Il existe par ailleurs en centre ville une friche urbaine qui pourrait être réinvestie pour augmenter l'offre et répondre à tous les besoins.

Par ailleurs la création d'une salle polyvalente est envisagée au quartier Saint-Michel d'une capacité d'accueil de 400 personnes pour les activités associatives et sportives.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Saint André

Coût estimatif : 2 500 000€

Calendrier prévisionnel : ☐ 2024 ☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés : Département, Région (sous réserve arbitrage nombre de dossier par an), Etat, DRAC



Axe 3	Fiche action 3.1.
Intitulé de l'axe stratégique FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENT DOUX	Titre de l'action : NE PLUS FAIRE DE LA VOITURE LE MODE DE DEPLACEMENT PRIVILEGIE
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La requalification des espaces publics et leur embellissement est un vecteur d'attractivité de la commune. Choisir d'aménager ses espaces publics permet d'inventer l'usage qu'on veut lui donner. En ouvrant des possibilités d'usages et d'appropriation de l'espace, les acteurs de la ville contribuent au redéveloppement d'une sociabilité urbaine. Faire se rencontrer les divers horizons d'une ville, qu'ils soient générationnels, sociaux ou culturels, constitue la première étape du vivre ensemble. Partager avec son voisin l'ensemble du mobilier contribue au développement du lien entre habitant.	
Objectifs stratégiques	
○ Créer des espaces de convivialité ○ Embellir la ville et créer des poumons verts en secteur urbanisé	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 3.1.1. : Continuer le réseau d'itinéraires piétons et créer un sentier pédestre autour du village Descriptif : 52 % des enfants de 5 à 17 ans qui se déplacent font au moins un déplacement à pied dans la journée ; ainsi que 40% des 18-39 ans, 37% des 40-65 ans, et 52% des plus de 65 ans. Dans ce contexte la commune a décidé à moyen terme de relier tous les espaces urbanisés au centre ancien commercial et historique Des acquisitions foncières seront nécessaires dans le cadre de ce projet (DUP) Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André Coût estimatif : 150 000 € Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc. ☐ 2024 Partenaires potentiellement concernés : Département, Etat	

Projet 3.1.2. : Continuer le maillage de la ville en pistes cyclables et création d'une liaison cyclable entre Saint-André et Sorède

Descriptif : Le vélo est devenu un mode de déplacement à part entière, et la création de pistes cyclables accessibles et sécurisées a contribué à son développement et sa démocratisation dans la population. La commune dont le territoire est déjà pourvu pour relier les communes voisines entre elles souhaite poursuivre en créant des pistes cyclables à l'intérieur de la ville mais aussi entre Sorède et Saint André dans l'axe desservant le collège.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André et Département des Pyrénées-Orientales

Coût estimatif : 100 000 €

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

☐ 2023

☐ 2024

☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés : Département, Région (sous réserve de l'évolution des dispositifs existants), Etat, le Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre du schéma directeur.



Intitulé de l'axe stratégique DEVELOPPER L'OFFRE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE EN METTANT EN VALEUR LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET EN DEVELOPPANT UNE NOUVELLE OFFRE	Titre de l'action : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE TOURISTIQUE EN METTANT EN AVANT LE PATRIMOINE COMMUNAL ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune dispose d'un patrimoine culturel important : ○ L'Eglise Saint-André-de-Sorède, datant du Xe siècle, la seule trace encore visible de l'ancienne abbaye. L'édifice a été classé au titre des monuments historiques ○ Église Saint-Vincent de Saint-André ; ○ Chapelle Saint-Michel de Saint-André ; ○ Le musée d'art roman. Ce patrimoine n'est pas suffisamment identifié et sa mise en valeur apparait nécessaire. Par ailleurs le manque d'hébergements conduit à l'heure actuelle les visiteurs a n'être que de passage. L'offre en la matière est donc à créer.	
Objectifs stratégiques	
○ Valoriser le patrimoine et le référencer pour qu'il soit visité ○ Faire connaître la commune au-delà des frontières de l'intercommunalité ○ Développer une offre touristique et d'hébergements en faveur du tourisme et permettre aux visiteurs de rester sur place, pour dynamiser la vie de la commune, ses commerces etc... ○ Favoriser un tourisme vert et vertueux correspondant à l'image de la commune	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 4.1.1. : Mettre en œuvre une signalétique dédiée au patrimoine existant Descriptif : Afin de valoriser la richesse et la diversité des offres culturelles et touristiques de la commune, il est important de créer un réseau local avec les sites d'intérêt remarquable. Le patrimoine, l'artisanat d'Art et Nature, et loisirs sont trois axes forts complémentaires. Un itinéraire entre les trois sites pourrait ainsi être créé, matérialisé par un balisage au sol spécifique et accrocheur, ainsi qu'une plaquette d'information. Sur chacun des sites, des tarifs réduits pourront également être proposés pour les sites des deux autres partenaires. Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André Coût estimatif : 15 000 € Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc. ☐ 2024 Partenaires potentiellement concernés Département, communauté de communes	

Projet 4.1.2. : Mise en esthétique des pourtours de l'Eglise

Descriptif : Cette opération consistera essentiellement en la création d'un espace interprétatif autour de l'Art Roman avec un rappel du cloître

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

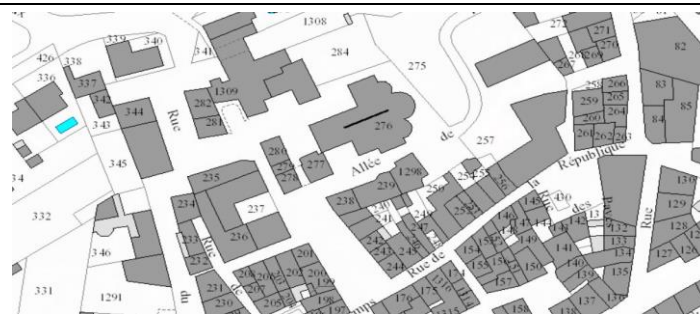
Maître d'ouvrage : *Commune de Saint-André*

Coût estimatif : *éléments connus à ce stade du projet, la précision du montant attendu ici n'est pas celui de la programmation financière.*

Calendrier prévisionnel : *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

□ 2025

Partenaires potentiellement concernés : *DRAC,*
Département



Projet 4.1.3. : Développer l'offre d'hébergements en créant un camping éco-responsable

Descriptif : *Le projet consiste en la création d'un camping naturel avec éco lodges et tentes, qui se distinguera de l'offre présente sur le territoire intercommunal*

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : la commune est attractive en raison de sa proximité immédiate avec les plages. Néanmoins l'offre d'hébergement est peu développée. Afin de répondre à une demande croissante, il est envisagé de créer un camping éco-responsable avec yourtes, Eco lodges, tentes

Coût estimatif : 2 000 000 €

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

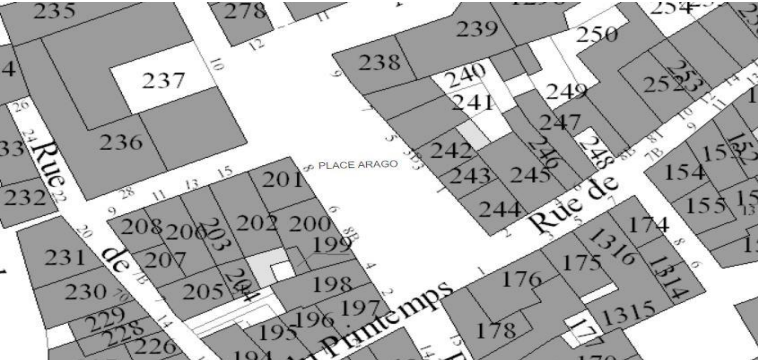
☐ 2023 : Phase d'études

□ 2024

□ 2025

Partenaires potentiellement concernés : *Etat, Département, Région (sous réserve critères AAP Tourisme), programme européen LEADER*



Axe 4	Fiche action 4.2
Intitulé de l'axe stratégique DEVELOPPER L'OFFRE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE EN METTANT EN VALEUR LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET EN DEVELOPPANT UNE NOUVELLE OFFRE	Titre de l'action : DEVELOPPER L'OFFRE COMMERCIALE ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Entre les habitudes de consommation qui se digitalisent et le contexte économique difficile dans lequel sont plongés les commerçants de centre-ville depuis mars 2020, le commerce de proximité est bousculé. De même les conditions climatiques, ont conduit les filières locales agricoles à une forte dégradation de leur outil de travail. Dans ce contexte la commune a mener une réflexion pour dynamiser son commerce local et pour aider la profession agricole à pouvoir vivre des fruits de son travail.	
Objectifs stratégiques	
○ Lutter contre la désertification du commerce de proximité au profit des grandes surfaces ○ Améliorer l'offre et permettre de consommer sur place ○ Promouvoir la filière agricole et les circuits courts	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 4.2.1. : Développer le commerce en Centre-Ville Descriptif : La commune souhaite acquérir de vieilles bâtisses situées dans le centre du village pour permettre et favoriser l'implantation de commerces afin d'éviter à terme une désertification des commerces au profit des zones commerciales situées à proximité immédiate. Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Saint-André Coût estimatif : 500 000 € Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc. ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026 Partenaires potentiellement concernés : Etat, Département	 

Projet 4.2.2. : Création d'un Agroparc

Descriptif : Le projet consiste à aménager un site au sein duquel les agriculteurs pourraient transformer et revendre leurs produits, dans l'objectif de promouvoir leur savoir-faire et les produits locaux. Ce projet permettra également d'asseoir l'activité de la filière agricole

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Albères Côte-Vermeille, Illiberis

Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2023
- ☐ 2024
- ☐ 2025

Partenaires potentiellement concernés :

communauté de communes, état, Département, Région
(pour explorer les pistes de financements avec approfondissement du projet)





Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération					Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024			
	AXE STRATEGIQUE 1 : CONFORTER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS											
ACTION 1.1 REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS	Projet 1.1.1 Requalification de la place de la libération par la végétalisation des espaces et la création d'îlots de fraîcheur										X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 1.1.2 Requalification de l'espace public situé rue de Taxo										X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
ACTION 1.2 METTRE LA TRANSITION ENERGETIQUE AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS MUNICIPALES	Projet 1.2.1 Mise d'un agenda 2030								X	X	X	S'adapter à l'urgence climatique
	Projet 1.2.2 Rénovation énergétique des bâtiments publics							X	X	X		S'adapter à l'urgence climatique
	Projet 1.2.3 Rénovation énergétique du stade et des tennis								X			S'adapter à l'urgence climatique
	AXE STRATEGIQUE 2 : ...DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION											
ACTION 2.1 DEVELOPPER LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE EN CONFORTANT LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET EN CREANT DE NOUVELLES STRUCTURES A VOCATION SPORTIVES ET DE LOISIRS	Projet 2.1.1 Réfection des courts de tennis								X			Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 2.1.2 Réfection du stade										X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 2.1.3 Création d'une piscine naturelle										X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 2.1.4 Création d'un padel, d'un pumptrack et aménagement d'un parcours de santé avec jeux d'enfants										X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
ACTION 2.2 PROPOSER UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE	Projet 2.2.1 réfection du poste de police municipale								X	X		Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 2.2.2 Développer l'offre en matière de santé									X	X	Améliorer la santé et le bien être des habitants

	Projet 2.2.3, Création d'un restaurant scolaire pour un meilleur accueil des écoliers									X		Améliorer la santé et le bien être des habitants
ACTION 2.3 CONFORTER L'OFFRE CULTURELLE DE LA COMMUNE	Projet 2.3.1 Création d'une médiathèque									X	X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 2.3.2 Création d'un auditorium									X	X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
	Projet 2.3.3 restructuration du théâtre de verdure :									X	X	Améliorer la santé et le bien être des habitants
	23.4 Création de salles associatives dans le Bâtiment de l'ancienne cantine et de l'ancienne médiathèque	A compter de 2025										Améliorer la santé et le bien être des habitants
	AXE STRATEGIQUE 3 : ...FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX											
ACTION 3.1 NE PLUS FAIRE DE LA VOITURE LE MODE DE DEPLACEMENT PRIVILEGIE	Projet 3.1.3 Création d'un sentier pédestre autour du village									X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 3.2.1 Création d'une piste cyclable sur l'axe principal de la Ville et maillage de l'axe principal de la Ville								X	X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	AXE STRATEGIQUE 4 DEVELOPPER L'OFFRE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE EN METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES EQUIPEMENTS EXISTANTS ET EN DEVELOPPANT UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE											
ACTION 4.1 METTRE EN VALEUR L'OFFRE TOURISTIQUE EN METTANT EN AVANT LE PATRIMOINE COMMUNAL	Projet 4.1.1 2 Mettre en œuvre une signalétique dédiée au patrimoine existant afin d'en assurer une meilleure visibilité e permettre une accroche touristique										X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 4.1.2 Mise en esthétique des pourtours de l'Église	A compter de 2025										Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

	Projet 4.1.3 Développer l'offre d'hébergemens en créant un camping eco-responsable								X	X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 4.2. DEVELOPPER L'OFFRE COMMERCIALE ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE	Projet 4.2.1 Développer le commerce en centre ville	A COMPTER DE 2025										Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	Projet 4.2. 2 Création d'un Agroparc									X	X	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

